

REGUPOL RESIST

Couches de protection **REGUPOL** conformes aux normes DIN 18531 et suivantes

1. Remarques générales

La compatibilité des couches de protection **REGUPOL resist** avec le joint doit être contrôlée / garantie. Balayer correctement le support. Selon le support, le déroulement de l'application et la structure, différentes méthodes de travail sont possibles.

2. Recouvrement, protection

Il convient de noter que les couches de protection **REGUPOL resist** ne constituent pas un revêtement supérieur exposé. C'est pourquoi les dalles / bandes doivent être, immédiatement après la pose, recouvertes de sable, de gravier ou d'humus sur au moins 60 mm ou de dalles pour chemins sur au moins 50 mm, etc. Toutefois, si, pour une raison ou pour une autre, les couches de protection restent exposées aux intempéries pendant plusieurs jours sans être recouvertes, il faut tenir compte du coefficient de dilatation linéaire. Les couches de protection doivent être protégées contre le vent, etc.

3. Pose sur des supports bitumineux

3.1 Type de pose

Les couches de protection **REGUPOL resist** sont posées de manière lâche avec un chevauchement (≥ 10 cm). Si nécessaire, les couches de protection peuvent être posées bord à bord. Dans ce cas, les joints doivent être recouverts de bandes adhésives appropriées (largeur ≥ 10 cm).

3.2 Recouvrement

Les couches de protection **REGUPOL resist** doivent être recouvertes de sable, de gravier, d'humus, de dalles pour chemins (épaisseur minimale de 60 mm) immédiatement après la pose.

3.3 Toitures végétalisées

Sur des joints compatibles avec le caoutchouc, poser **REGUPOL resist** geo (profilé sur la face inférieure, recouvert d'un voile filtrant sur la face supérieure) sur toute la surface. Dans la zone de jointure, le voile de doublure

dépassant d'un côté couvre la jonction. Le chevauchement de la doublure doit être protégé par un ruban adhésif ou une bande Velcro appropriés, ou bien par les moyens de recouvrement mentionnés ci-dessus, afin qu'il ne glisse pas et pour éviter toute pénétration de sédiments dans la zone de jointure.

3.4 Application partielle

Pour les surfaces ne pouvant pas être intégralement recouvertes en raison de leur construction, les couches de protection **REGUPOL resist** doivent être disposées partiellement après avoir été découpées ou sous forme de lanières. Il convient de veiller à ce que les couches de protection soient au moins 30 mm plus longues ou 30 mm plus larges que les supports. En cas d'application partielle, les couches de protection doivent être reliées aux supports dans la mesure du possible afin d'éviter qu'elles ne glissent.

3.5 Pose en double couche

En cas de pose en double couche, les couches de protection **REGUPOL resist** doivent être posées en quinconce ou en croix.

3.6 Asphalte coulé

La pose d'asphalte coulé, d'asphalte chaud, de gravier bitumineux, etc. sur les couches de protection **REGUPOL resist** peut causer des accumulations de chaleur en raison des températures élevées (250 à 350 °C). En raison du coefficient de dilatation très élevé des couches de protection, il est nécessaire de poser des couches de séparation supplémentaires, par exemple un voile de verre (d'au moins 300 g/m²).

Pour ce type de constructions spéciales, nous vous prions de nous consulter avant la pose.

REGUPOL RESIST

Couches de protection **REGUPOL** conformes aux normes DIN 18531 et suivantes

4. Pose sur des films

Les couches de protection **REGUPOL resist** peuvent être appliquées sur presque tous les systèmes d'étanchéité utilisés. Il faut toutefois tenir compte de certaines particularités en cas de pose sur des films d'étanchéité :

4.1 Systèmes d'étanchéité non compatibles avec le caoutchouc

Pour les joints non compatibles avec le caoutchouc, utiliser **REGUPOL resist alu** (face inférieure doublée d'aluminium). Dans ce cas, la face recouverte d'aluminium qui fait office de couche de séparation doit être posée sur le joint. La pose s'effectue de la même manière qu'au point 3.

4.2 Systèmes d'étanchéité compatibles avec le caoutchouc

Pour les joints compatibles avec le caoutchouc et certifiés comme tels par leur fabricant, **REGUPOL resist standard** peut être utilisé comme couche de protection. La pose s'effectue de la même manière qu'au point 3.

Outre ces recommandations d'application, il convient de consulter les directives relatives aux toitures plates ainsi que les règles techniques généralement reconnues et les normes DIN 18531 et suivantes.

Les présentes recommandations d'application sont destinées à vous conseiller. Toutefois, celles-ci n'engagent en rien notre responsabilité. Elles ne dispensent pas l'installateur d'effectuer des essais et des contrôles pour son cas d'application spécifique. Toutes les données sont basées sur des valeurs moyennes empiriques et doivent être adaptées aux conditions locales sous la responsabilité de l'installateur.